Mis en ligne sur le site de VINCENNES et affiché pour une durée d'un mois à compter du 26 décembre 2007

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le 19 décembre à 19 heures ;

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 décembre 2007, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PICAUD en cours de séance), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjoints ; Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON (pouvoir à M. BERNE jusqu'à son arrivée), MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melles MARTIN, COMBE ; MM. MESLÉ, SULTER (départ en cours de séance), Mme KERSTING (départ en cours de séance), Mme PERROT ; Melle NICOLAS, M. SERNE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme GUILLAUMAT.

Etaient excusés : Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI après désignation du secrétaire de séance), M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET) ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; M. STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) ; M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.

Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance *à l'unanimité.*



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Monsieur MIREUR, Adjoint au Maire chargé équipements publics, des travaux et de l'aménagement urbain, répond à une question de Monsieur ZAGANELLI, Conseiller municipal (groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes ») relative aux études lancées sur le périmètre de la rue de Fontenay.

Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie et de l'environnement, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal (groupe des élus Verts), concernant les méthodes d'élimination des pigeons.

Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire, chargé du cadre de vie et de l'environnement, répond à une question de Melle NICOLAS, Conseillère municipale (groupe des élus Verts), relative aux illuminations de Noël, leur coût et leur impact sur l'environnement.

Madame SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse et de l'enseignement, répond à une question Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal (groupe « Changer pour Vincennes – gauche plurielle »), relative à reconstruction du collège Saint-Exupéry.

Monsieur BERNE, Premier Adjoint au Maire, répond à une question de Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal (groupe « Changer pour Vincennes – gauche plurielle »), relative au maintien des services publics à Vincennes et notamment du Tribunal d'Instance.



FINANCES, DOMAINE

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2007, du budget principal de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (1 voix contre : M. SULTER ; 3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **le Maire à signer un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2008, d'un montant de 7 000 000 €, avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Ile-de-France.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 voix contre : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; 4 abstentions : M. SULTER ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2008 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2007 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

▹ **ÉMET,** *à l'unanimité,* **un avis favorable à la demande d'admission en non valeurs des titres émis entre 2001 et 2006 pour un montant total de 4 704,87 € pour lesquels Madame la Trésorière municipale n'a pu procéder au recouvrement de la créance.**

▹ **ATTRIBUE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2008, la somme de 996 500 € à la Caisse des écoles.**

▹ **ATTRIBUE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2008, la somme de 161 875 € au Centre communal d'action sociale.**

▹ **ATTRIBUE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2008, la somme de 14 217 € à la Mission locale des villes du nord du bois.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 58 750 € à l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 117 500 € à l'association Espace Daniel-Sorano.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 8 750 € à l'association Vincennes en concert – Prima la musica.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 13 750 € à l'association Festival AMERICA.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 20 750 € à l'Office de tourisme de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 21 250 € à l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD).**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 51 250 € à l'association Clubs loisirs découvertes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (1 abstention : M. SULTER),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 9 500 € à l'association Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **à titre d'acompte sur la subvention 2008, la somme de 73 500 € à l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz de Vincennes.**

▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **les revenus 2007 de la donation Pathé, d'un montant de 420 €, à deux familles vincennoises désignées par le CCAS.**

▹ Concernant la tarification pour la réalisation de prises de vues et tournages de cinéma sur le territoire de Vincennes, conformément à l'avis de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, **Monsieur le Maire propose et met aux voix :**

▹ **un amendement** visant à accorder la gratuité pour les prises de vues à caractère non commercial réalisées par des particuliers. L'amendement est adopté *à l'unanimité* ;

▹ sur proposition du groupe des Élus Verts, **un amendement** visant à ajouter un article à la délibération ainsi rédigé : « La Ville s'autorise à refuser les demandes de prises de vues pour des raisons techniques, de charge de travail des agents municipaux, du non respect du délais de onze jours requis pour toute demande ou bien celles à caractère violent ou pornographique ». L'amendement est adopté *à l'unanimité.*

▹ **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de fixer une tarification pour la réalisation de prises de vues, tournages de cinéma, sur le territoire de Vincennes et dans les équipements publics communaux.**

▹ **AUTORISE,** *à l'unanimité,* **Monsieur le Maire à signer une convention de financement relative aux travaux de protection phonique de la tranchée ouverte du RER A – phases 2 et 3 - avec les partenaires suivants : RATP, Conseil général du Val-de-Marne, villes de Saint-Mandé et de Fontenay-sous-Bois.**

▹ **AUTORISE,** *à l'unanimité,* **Monsieur le Maire à signer une convention d'aide financière avec le Conseil général du Val-de-Marne relative à l'aménagement en espaces verts et aires de jeux du terrain sis 79 rue Defrance.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (1 abstention : Mme KERSTING),* **Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du réseau communal d'assainissement avec la société NEUF CEGETEL pour le passage de fibres optiques.**

▹ **FIXE,** *à l'unanimité,* **au taux minimum, tel qu'issu du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.**

LOGEMENT SOCIAL ET HABITAT

LE CONSEIL

▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 160 000 € pour une opération de démolition-construction de l'immeuble situé 12 rue Anatole France afin de réaliser huit logements sociaux.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 700 000 € par la VINCEM afin d'acquérir un immeuble situé 3 rue Félix Faure ainsi que des lots de copropriété sis 13/17 rue Clément Viénot en vue de réaliser des logements sociaux sur un emplacement réservé inscrit au PLU.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 35 000 € par la VINCEM en vue de réaliser une opération d'acquisition-amélioration d'un logement sis 177 rue Diderot / 7 rue de la Renardière.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 130 000 € par la VINCEM en vue d'acquérir un logement situé 177 rue Diderot / 7 rue de la Renardière.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 035 000 € par la VINCEM destiné à financer l'acquisition d'un immeuble sis 5 rue Félix Faure, sur un emplacement réservé inscrit au PLU.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 821 000 € par la VINCEM destiné à financer l'acquisition d'un immeuble sis 49 rue Jean Moulin, sur un emplacement réservé inscrit au PLU.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la répartition du solde des crédits 2007 entre les associations culturelles suivantes :**

Groupe chansons tonalités (subvention exceptionnelle)	500 €
Harmonie municipale de Vincennes (subvention exceptionnelle)	1 500 €
La Guirlande (subvention exceptionnelle)	1 500 €
Les échecs de Vincennes	2 127 €
Orgue et patrimoine de Saint-Louis de Vincennes (subvention exceptionnelle)	1 500 €
Passage à l'acte (subvention exceptionnelle)	2 000 €
Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés	31 000 €
Société des amis de Vincennes (subvention exceptionnelle)	500 €
Théâtre de l'Inventé (subvention exceptionnelle)	673 €
Vincennes bridge (subvention exceptionnelle)	500 €

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **la répartition du solde des crédits 2007 entre les associations sportives suivantes :**

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	2 200 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	700 €
Bowling-club vincennois	1 000 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	200 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	3 000 €
Club Bayard Équitation	800 €
Club olympique vincennois	5 000 €
Rugby club de Vincennes	1 000 €
Rythmique sportive vincennoise	1 000 €
Société vincennoise de lutte et de judo	300 €
Union et Avenir de Vincennes	1 500 €
Vélo-club de Vincennes	2 900 €
Vincennes Athlétic	400 €

Vincennes plongée passion	300 €
Vincennes Rock Club	200 €

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800 € au Club Olympique Vincennois dans le cadre des jumelages, pour sa participation au tournoi de football en février 2008 à Tomar au Portugal.**

ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Les rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

VOIRIE

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention à passer avec la RATP pour l'entretien du passage supérieur de l'avenue de la République qui permet de franchir la ligne A du RER et autorise le Maire à la signer.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention à passer avec la RATP pour l'entretien du passage supérieur de la rue Victor-Basch qui permet de franchir la ligne A du RER et autorise le Maire à la signer.**

MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (1 abstention : Mme PERROT),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché d'entretien à prix forfaitaire, des stades Léo-Lagrange et Léon-Bonvoisin et du plateau omnisport Georges-Serre, pour une durée d'un an renouvelable trois fois dont le montant est estimé à 300 000 € TTC.**

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation de marchés à bons de commande pour l'entretien de la voirie publique en deux lots : lot n° 1 – produits hydrocarbonés et lot n° 2 – produits blancs, pour une durée d'un an renouvelable trois fois dont les montants estimés sont compris entre 80 000 et 240 000 € TTC pour le lot n° 1 et entre 150 000 et 450 000 € TTC pour le lot n° 2.**

▷ **DÉCIDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien et les travaux neufs de la signalisation horizontale, d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour un montant annuel compris entre 50 000 et 150 000 € TTC.**

▷ **DÉCIDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché de prestations de services à bons de commande pour le nettoyage des graffitis sur les façades des bâtiments privés et communaux ainsi que pour le nettoyage du mobilier urbain sur le domaine public, d'une durée d'un an renouvelable trois fois dont le montant annuel est compris entre 35 000 et 125 000 € TTC.**

▷ **DÉCIDE,** *à la majorité (4 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) ; Mme KERSTING),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public, l'assistance pour les festivités et l'installation des illuminations de fin d'année, d'une durée d'un an renouvelable trois fois dont le montant annuel est compris entre 200 000 et 600 000 € TTC.**

▷ **AUTORISE,** *à la majorité (4 abstentions : Mme KERSTING ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès du SIPPEREC pour les travaux d'éclairage public.**

▷ **DÉCIDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché à bons de commande pour la rénovation du réseau communal d'assainissement, d'une durée d'un an renouvelable trois fois dont le montant annuel est compris entre 75 000 et 300 000 € TTC.**

▷ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux de rénovation du réseau communal d'assainissement.**

▷ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer le marché de gardiennage des bâtiments communaux avec la société SOS SÉCURITÉ sise à Paris 19ème.**

▷ **AUTORISE,** *à la majorité (1 abstention : Mme KERSTING),* **Monsieur le Maire à signer les marchés à passer avec les sociétés AUTOCARS BORINI sise à DEMI-QUARTIER (74121) et SAVOIES TOURISME sise à RUMILLY (74150) pour le transport des enfants à Habère-Poche.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (5 abstentions : Mmes KERSTING et PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de restauration municipale passé avec la société SOGERES afin de modifier le bordereau des produits et des prix sans incidence sur le montant initial du marché.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (2 abstentions : Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation du groupe scolaire Roland-Vernaudon lot n° 2 « Etanchéité et toiture terrasse » passé avec la société BECI BTP afin de prendre en compte l'étanchéité des 92 ancrages des poteaux de garde-corps en toiture terrasse pour un montant de 4 026,07 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'entretien et de maintenance de la signalisation tricolore, pour le lot n° 1 « Entretien et maintenance des feux tricolores hors appareils de contrôle et de commande » passé avec la société DRODE afin de prendre en compte la maintenance de 149 lanternes pour un montant de 6 441,96 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de plus value au marché de travaux d'aménagement d'une zone 30 dans le quartier de la rue de la Paix passé avec la société COLAS afin de prendre en compte des modifications au projet de base afin de parfaire la sécurité pour un montant de 27 720,01 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'entretien et de maintenance des équipements thermiques et aérauliques passé avec la société SOPAREC afin de prendre en compte l'exploitation des installations thermiques supplémentaires du gymnase du Plateau Georges-Serre et du service de la Citoyenneté à l'Hôtel-de-Ville, pour un montant de 5 907,04 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en moins value au marché de travaux d'aménagement paysager des couvertures du RER A pour le lot n° 4 « mobilier jeux » passé avec la société PRO URBA afin de prendre en compte la suppression de la signalisation pédagogique des végétaux sur la dalle du Couchant et la fourniture pour les mâts-jeux de balles de résine de couleur bleue assortie au sol pour la dalle du Levant, pour un montant de – 24 295,60 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus value au marché de travaux d'aménagement paysager des couvertures du RER A pour le lot n° 5 « menuiserie bois et serrurerie » passé avec la société ECMB afin de prendre en compte la mise en place d'une maille de remplissage sur les grilles de clôture donnant sur les voies, d'un chasse-roues en pied des grilles de clôture donnant sur les voies et autres aménagements de sécurité, pour un montant de 45 994,57 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux d'aménagement du terrain situé 79 rue Defance et 43/45 avenue Paul Déroulède avec les sociétés suivantes afin de prendre en compte notamment les demandes des copropriétés voisines :**

lot 1A	**société EIFFAGE.....**	**8 679,23 €**
lot 1B	**société SULLY BATIMENT .....**	**- 15 612,34 €**
lot 2C	**société VALENTIN.....**	**6 731,16 €**
lot 3	**société SOTRASER.....**	**745,23 €**
lot 6	**société C.N.C.....**	**- 544,18 €**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING et PERROT),* **Monsieur le Maire à signer, avec la société Union Technique du Bâtiment, l'avenant n° 2 au marché de travaux de création d'un espace sportif couvert – lot n° 9 « chauffage – ventilation – plomberie » afin de prendre en compte des modifications de gaines de fumisteries dans la construction de l'ouvrage pour un montant de 33 067,49 € TTC.**

DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

▹ Concernant la délégation du service public de gestion du stationnement de surface et des parkings souterrains de l'Hôtel-de-Ville, Pompidou et Mowat, **Monsieur le Maire met aux voix** :

▹ **un amendement** du groupe des Elus Verts relatif à l'article 34 du contrat visant à supprimer les 2ème, 4ème et 5ème paragraphes afin de ne pas limiter les capacités de stationnement résidentiel des parkings souterrains.
L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (par pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT) ;*

▹ sur proposition du groupe des Elus Verts, **un amendement** du Maire visant à préciser la rédaction de l'article 34 du contrat relatif au nombre de places de stationnement réservées aux motos. L'amendement est adopté *à l'unanimité ;*

▹ **un amendement** du groupe des Elus Verts relatif à l'article 34 du contrat visant à ajouter un paragraphe ainsi rédigé : « Un espace sera réservé proche de l'entrée de chacun des parkings souterrains pour le stationnement des vélos, au moins vingt-cinq emplacements par parking. ».
L'amendement est rejeté *à la majorité (4 voix pour : Mme PERROT, Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 2 abstentions : M. MESLÉ, Mme KERSTING ; 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT) ;*

▹ **un amendement** relatif à l'article 34 du contrat visant à ajouter la mention « Un espace sera réservé à l'entrée de chacun des parcs pour le stationnement des vélos. Il sera ensuite ajusté suivant la demande. »
L'amendement est adopté *à la majorité (4 abstentions : Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)).*

▹ **un amendement** du groupe des Elus Verts relatif à l'article 62 du contrat consacré à la redevance perçue auprès des usagers visant à substituer les tarifs de 1,20 €, 1,50 € et 6 € par les tarifs suivants respectifs 2 €, 0,75 € et 4 €.
L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT).*

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (3 voix contre : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT),* **de retenir la proposition de la société EFFIPARC Ile-de-France pour la gestion du stationnement de surface et des parkings souterrains de l'Hôtel-de-Ville, du Centre Pompidou et de Mowat.**

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention à passer avec l'association « Maîtrisez votre énergie » relative au projet européen ECO N'HOME sur son territoire et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

DÉPLACEMENTS URBAINS

LE CONSEIL

▹ Concernant la convention avec la ville de Paris relative à l'extension du dispositif Vélib' au territoire de Vincennes, **Monsieur le Maire met aux voix** :

▹ **un amendement** du groupe des Elus Verts relatif à la participation de Vincennes au financement des implantations et à la perception des recettes des usagers.
L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT) ;*

▹ un amendement du groupe des Elus Verts visant à ajouter un article à la délibération ainsi rédigé « La mise en œuvre de la présente convention sera accompagnée de la mise en place par la Ville de Vincennes de nouvelles infrastructures cyclables, pistes cyclables notamment. »
L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH,*

Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT) ;

▹ un amendement du groupe des Elus Verts visant à ajouter un article à la délibération ainsi rédigé : « La ville de Vincennes prendra à sa charge le remboursement de l'abonnement Velib', d'une part pour les bénéficiaires de minima sociaux, d'autre part, et sur proposition du CCAS, pour les personnes se trouvant dans une situation de précarité».

L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (par pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT) ;*

▹ **un amendement** du groupe des Elus Verts relatif à la convention cadre avec la ville de Paris visant à compléter l'article 3 par la mention « Toute station devra notamment être connectée à une piste cyclable insérée dans un réseau cyclable continu. ».

L'amendement est rejeté *à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (par pouvoir à Mme PICAUD), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI (pouvoir à M. MIREUR), M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mme DOUSSOT-LAGARDE, M. NEZELOF (pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU) ; Mme GUILLAUMAT, M. DURAND (pouvoir à Mme GUILLAUMAT).*

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention proposée par la ville de Paris relative à l'extension du dispositif Vélib' sur le territoire de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (6 voix contre : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **de retenir l'option 7A de non participation au financement des implantations et de non perception des recettes des usagers de la convention proposée par la ville de Paris relative à l'extension du dispositif Vélib' sur le territoire de Vincennes.**

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (6 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **des règles et taux de promotion d'avancement de grades applicables aux fonctionnaires territoriaux de la ville de Vincennes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2008.**

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **d'instituer, au titre de l'année 2007, une indemnité compensatrice de jours de repos travaillés pour les agents permanents titulaires, non titulaires en activité occupant des emplois permanents qui disposent de jours de repos au titre de l'année 2007 et qui ont ouvert un compte épargne temps.**

▹ **FIXE,** *à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **la rémunération des agents chargés d'effectuer le recensement sur la commune de Vincennes ainsi qu'il suit :**

- 2 demi-journées de formation	50 € net
- tournée de reconnaissance (environ 200 logements visités par agent)	50 € net
- feuille de logement avec bulletin individuel (enquête aboutie).....	4 € net
- feuille de logement sans bulletin individuel (enquête non aboutie)	1,50 € net
- prime de tenue du carnet de tournée.....	de 5 à 70 € net
- prime de qualité du remplissage des imprimés	de 5 à 70 € net
- prime de régularité et exhaustivité de la collecte.....	de 5 à 70 € net

ENSEIGNEMENT, JEUNESSE

Le Conseil

▹ **FIXE,** *à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées vincennoises sous contrat d'association, Notre-Dame de la Providence et Saint-Joseph, à compter du 1er janvier 2008, par élève et par an, à 663,47 € en élémentaire et à 262 € en maternelle.**

▹ **FIXE,** *à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Ohel-Barouch sous contrat simple à 262 € par élève et par an, à compter du 1er janvier 2008.**

▹ **FIXE,** *à l'unanimité,* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école publique départementale Decroly à Saint-Mandé, à compter du 1er janvier 2008, par élève et par an à 663,47 €.**

▹ **FIXE,** *à l'unanimité,* **le montant des frais de scolarité intercommunaux, à compter du 1er janvier 2008, à 663,47 € par élève non vincennois scolarisé dans un établissement public de Vincennes. Pour les élèves vincennois accueillis dans des établissements publics ou privés sous contrat hors Vincennes, la participation de la Ville aux frais de scolarité est limitée au coût de scolarisation à Vincennes soit 663,47 €.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (2 abstentions : M. MESLÉ, Mme PERROT),* **la nouvelle sectorisation des écoles publiques de Vincennes à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 comprenant des zones dites « double secteur » dont les établissements sont retenus chaque année en fonction de l'évolution des effectifs sur l'ensemble du périmètre.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service « Accueil de loisirs » pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.**

▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **une aide financière d'un montant de 800 € au projet jeune « La Noë aventure 2008 » présenté par Monsieur Marc POGGI.**

PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service « Relais assistantes maternelles » qui prend effet au 1er décembre 2007.**

RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

▹ **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2006 présenté par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).**

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CONSEIL

▹ **DÉCIDE,** *à la majorité (ne prend pas part au vote : M. STEINBERG (pouvoir à M. SERNE)),* **de solliciter l'attribution de subventions relatives à la construction d'un équipement sportif au Domaine du Bois auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Centre national du développement du sport et de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.**

VŒU

LE CONSEIL

▹ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion d'« objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe des Elus Verts relatif au soutien de la ville de Vincennes au projet d'extension du cinéma Le Méliès de Montreuil, confirmée *à l'unanimité.*

▹ **ADOPTE,** *à l'unanimité,* **le vœu proposé par le groupe des élus Verts de Vincennes.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Président,	**La Secrétaire,**
Laurent LAFON	**Louise FÉLICIER**

Question de la majorité « Avec vous pour Vincennes »

Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal a approuvé, le 30 mai dernier dans le cadre du plan local de l'urbanisme, la création d'un périmètre d'étude rue de Fontenay qui paraît totalement justifié au vu de la forte dégradation des bâtiments situés sur ces parcelles, et cela en plein centre-ville.

Alors que vous vous êtes engagé dans un vaste plan de rénovation et d'embellissement du centre-ville, pouvez-vous nous dire où en sont les études lancées sur ce périmètre ?

Réponse de Monsieur Didier MIREUR, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des travaux, à la question orale de Monsieur Norbert ZAGANELLI, Conseiller municipal du groupe de la Majorité

Monsieur le Conseiller municipal,

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mai 2007 a identifié la prise en considération d'un périmètre d'études situé entre les rues de Fontenay, de l'église et de l'avenue du château.

Cet ilot doit faire l'objet d'une intervention publique globale permettant de :

- préserver la forme urbaine de cet ensemble et la volumétrie générale des constructions ;

- résorber l'insalubrité des immeubles et développer une offre de logements mixtes en réalisant des logements sociaux et en créant des logements intermédiaires classiques ;

- développer une offre commerciale et artisanale en rez-de-chaussée d'immeubles et créer une ou plusieurs traversées piétonnes à l'intérieur de l'îlot ;

- requalifier les espaces publics et répondre à la demande de stationnement par la création d'un parc public en sous-sol.

Afin de réaliser l'ensemble des études nécessaires à la définition des caractéristiques principales de l'opération de réaménagement, la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes a été mandatée pour coordonner et piloter les études pré-opérationnelles.

Une enveloppe de 118 000 € a donc été dégagée pour mener des études de lever de géomètre, d'expertise foncière, de marché commercial, de faisabilité urbanistique juridique et financière, et de montage de dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'étude d'impact.

Ces études ont débuté en septembre 2007 et se poursuivent actuellement mais il apparaît d'ores et déjà les enseignements suivants :

- la confirmation de l'opportunité du lancement d'une opération d'aménagement publique globale concédée sur ce site ;

- la possibilité de construire 30 logements dont 10 locatifs sociaux ;

- la création d'une surface commerciale de 1200 m² ;

- l'ouverture de passages piétonniers sur des placettes intérieures entre les rues de Fontenay et de l'Eglise ;

- la faisabilité de la construction d'un parking d'au moins 80 places en sous-sol.

L’ensemble des études de faisabilité et le bilan financier de l’opération d’aménagement devront être présentés au prochain conseil municipal afin de lancer la procédure de concession d’aménagement et rechercher un aménageur.

Enfin, je rappelle que l’immeuble du 91 Fontenay a déjà fait l’objet d’une acquisition en totalité par la Ville suivie de la revente d’une part à la VINCEM des surfaces commerciales et de 4 logements en accession et d’autre part à l’OPH de Vincennes de 3 logements à caractère social. Le magasin *Millepages* a pris en location une surface commerciale de 300 m² et devrait occuper les lieux après travaux.

_____

Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil municipal du 19 décembre 2007 relative à la question de l'élimination des pigeons

Monsieur le maire,

Nous avons été saisis, comme vous au demeurant, par des Vincennois, de la façon cruelle dont sont éliminés les pigeons dans notre ville.
Si personne ne nie les nuisances liées à la présence trop importante de ces volatiles dans les villes, nul n'est besoin de les faire souffrir pour en réduire le nombre d'autant qu'il existe des méthodes non brutales, éprouvées et utilisées dans nombre de villes y compris proches de Vincennes.
La méthode utilisée à Vincennes dont certains habitants ont pu être les témoins est particulièrement barbare puisqu'elle consiste à capturer les pigeons dans des filets qui les blessent puis à les asphyxier au gaz en provoquant une mort lente et douloureuse.
Or les méthodes utilisées, par exemple à Fontenay sous bois ou à Paris, avec des pigeonniers contraceptifs sont beaucoup plus respectueuses des animaux et tout aussi efficaces.
Pourquoi la ville de Vincennes n'adopterait-elle pas ce mode de régulation pour le nécessaire travail de réduction de la population des pigeons ?

Conseil municipal du 19 décembre 2007

Réponse de Monsieur Guy VINDÉOU Adjoint au Maire chargé de l'environnement à la question orale de Monsieur SERNE, Conseiller municipal, groupe des Élus Verts

Monsieur le Conseiller municipal,

La prolifération des pigeons constitue aujourd'hui pour les habitants de notre Ville une nuisance sonore, olfactive et environnementale importante au regard des nombreuses plaintes que nous recevons. Leurs fientes souillent et dégradent, par leur acidité, les façades des bâtiments, les voies publiques et le mobilier urbain ou privé et créent des zones d'insalubrité particulièrement gênantes.

Les pigeons parisiens appartiennent principalement à l'espèce des bisets de ville et leur population à Paris est estimée à environ 80 000 soit 1 pigeon pour 25 habitants. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les pigeons bisets étaient présents à Paris uniquement dans les pigeonniers élevés par des particuliers, mais au début du XXe siècle, ils ont commencé à coloniser la capitale en raison de l'absence de tout prédateur. La surpopulation est aujourd'hui avérée.

Pour lutter contre ce fléau, le règlement sanitaire départemental interdit depuis 1985 de déposer des graines ou toute nourriture susceptible d'attirer les pigeons, demande aux propriétaires des immeubles d'obturer ou de grillager les orifices des habitations pour empêcher les nidifications et enfin recommande de faire procéder à la capture des pigeons en vu de les détruire selon les termes de la réglementation en vigueur.

La Ville rappelle régulièrement par des articles dans le *Vincennes Info* et dans le guide annuel cette réglementation mais, en raison d'une prolifération toujours forte, elle est amenée - comme beaucoup d'autres communes - à capturer une partie de ces pigeons pour contenir le niveau de la population.

La méthode utilisée consiste à attraper les volatiles à l'aide d'un filet et ensuite de les euthanasier. Selon la procédure en vigueur, ils doivent toutefois être préalablement anesthésiés avant d'inhaler le gaz létal – et cela pour éviter toute cruauté inutile.

Vous nous proposez de mettre en place, à différents endroits de la Ville, des pigeonniers contraceptifs dont la technique repose sur la préservation d'une seule couvée par an au lieu de 6 à 8 en moyenne. Bien que l'efficacité de cette méthode ne semble pas à ce jour complètement avérée, nous sommes d'accord, pour les raisons que vous indiquez, pour étudier l'adoption à Vincennes de ce mode de régulation. Elle présente cependant deux inconvénients pour les habitants riverains :

- le premier tient à l'effet de concentration du pigeonnier : cette méthode entraîne automatiquement le rassemblement d'une forte population de pigeons sur une zone réduite et, ce faisant, elle concentre les nuisances des fientes aux alentours du pigeonnier. La localisation du ou des pigeonniers est donc une question sensible ;

- le second inconvénient tient au fait que l'installation d'un pigeonnier n'est efficace à 100 % que dans la mesure où les pigeons ne sont pas nourris en dehors du pigeonnier. En zone très urbanisée, les pigeonniers doivent donc être positionnés dans des espaces éloignés des habitations pour être performants.

Il apparaît donc difficile d'installer dans une ville comme la nôtre (d'une superficie limitée) suffisamment de pigeonniers pour tous les pigeons urbains et l'action sur le niveau de la population n'a donc de chance de succès qu'à l'échelle d'une zone assez étendue de communes. Se limiter en effet à un secteur restreint équivaut à créer un vide qui sera rapidement comblé par les pigeons en surplus des secteurs périphériques.

En conclusion, la configuration de Vincennes se prête difficilement – a priori - à l'implantation de tels pigeonniers contraceptifs mais les expériences menées actuellement dans plusieurs villes et notamment Paris seront analysées avec une véritable attention afin d'examiner leurs pertinences et leurs implantations dans le Bois de Vincennes, en accord avec la ville de Paris. D'autres voies seront également explorées comme la stérilisation chirurgicale expérimentée dans certaines villes.

_____

Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil Municipal du 19 décembre 2007 relative au coût des illuminations de noël

Monsieur le maire,

Dans le contexte d'un Grenelle de l'environnement et à l'heure du lancement d'une étude commanditée par le gouvernement à l'ADEME afin de « *disposer d'un guide pratique pour permettre aux élus de perpétuer l'empreinte magique de Noël sur leurs villes tout en l'allégeant au regard de l'impact sur l'environnement »,* il est sans doute le bon moment pour notre municipalité de faire le point sur les illuminations de Noël.

Noël est aussi une invitation à réfléchir aux implications sociales et environnementales de notre consommation, et à notre sens, sur ce terrain les collectivités locales doivent montrer le chemin et réfléchir à leur empreinte écologique.

Aussi Monsieur le maire, souhaiterions nous connaître pour les 3 dernières années, le surcoût exact des illuminations de Noel, leur consommation, le coût de l'installation et de la maintenance, la technique utilisée (par ex : guirlandes d'ampoules ou diodes électroluminescentes), les dates de l'opération, ainsi que les horaires d'illumination.

Pourriez vous également préciser dans quelle mesure les modalités choisies pour les illuminations s'inscrivent en cohérence avec la charte pour une administration éco responsable récemment adoptée par la ville de Vincennes,

Enfin, et par voie de conséquence, ce qui pourrait être envisagé pour réduire les impacts environnementaux de ces illuminations.

Conseil municipal du 19 décembre 2007

Réponse de Monsieur Guy VINDÉOU Adjoint au Maire chargé de l'environnement à la question orale de Melle NICOLAS, Conseillère municipale, groupe des Élus Verts

Monsieur le Conseiller municipal,

Nous avions déjà eu l'occasion de souligner à travers une précédente question les efforts entrepris par notre commune depuis plus d'une décennie pour réduire l'impact économique et environnemental de l'éclairage public.

Je rappellerai donc simplement que la Ville a mis en œuvre un « plan lumière » décliné en trois axes :

1) la substitution des lampes à vapeur de mercure par des ampoules au sodium à haute pression

2) la maintenance préventive du matériel,

3) et le remplacement des câbles souterrains trop vétustes.

Le diagnostic de l'ensemble des installations d'éclairage public en 2005 a montré d'une part que nos installations étaient performantes avec moins de 4 % de lampes à ballons fluorescents de rendement médiocre et d'autre part que la part de l'éclairage public dans le budget énergie de notre commune ne dépassait pas 15 % de la facture EDF globale alors que la moyenne des autres communes se situait à 38 %.

S'agissant des illuminations de Noël, vous avez raison de préciser que si elles doivent conserver leur caractère festif et magique, elles ne doivent pas pour autant avoir un effet néfaste sur l'environnement – cela serait en contradiction avec nos ambitions et nos objectifs déclinés dans notre dispositif d'éco-administration.

C'est pourquoi, en dépit des sollicitations des Vincennois eux-mêmes, nous avons toujours adopté une attitude très modérée et responsable dans ce domaine en comparaison avec les excès de certaines communes avoisinantes et notamment Paris dont une centaine de rues et de places sont illuminées cette année, soit deux fois plus que les années précédentes.

Le budget dépensé par la ville de Vincennes atteint en moyenne tous les ans la somme d'environ 60 000 € pour l'acquisition des motifs et 100 000 € pour la pose et la dépose. Dans le secteur du centre ville, rue du Midi, rue Raymond-du-Temple, rue Robert-Giraudineau et rue Lejemptel, l'acquisition des motifs est prise en charge par les commerçants, la pose et l'alimentation électrique étant assurées par la Ville. Dans le reste de la Ville, acquisition, pose et alimentation sont intégralement à la charge de la commune.

Cette année, ce sont un peu moins de 500 motifs qui ont été posés, répartis sur une vingtaine de rues et places. Vous avez sans doute pu remarquer la clarté particulière de

certains éléments avec un rendu de couleur blanche : il s'agit des nouveaux motifs acquis cette année. Cette luminosité est due à l'installation progressive de diodes électroluminescentes, dont la technologie a particulièrement progressé ces dernières années. Les diodes ont en effet un double avantage :

1) elles sont très faibles en consommation d'énergie : lorsqu'une ampoule traditionnelle consomme 15 watts, une diode ne dépasse pas 1 watt – soit une réduction d'environ 80 %,

2) elles sont également plus « durables » puisque la durée de vie des diodes est de 50 000 heures contre 1 000 heures pour une ampoule classique.

Nous avons le souhait de généraliser progressivement cette technologie à l'ensemble de la Ville, en la substituant aux illuminations de Noël d'ancienne génération.

Toutes ces installations sont raccordées au réseau d'éclairage public à l'exception de celles situées en centre ville qui fonctionnent le matin et en soirée jusqu'à minuit. Ces dispositifs seront en place pendant le mois de décembre et retirés la deuxième semaine du mois de janvier.

Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans la cohérence de la charte pour une administration éco-responsable par une limitation du nombre de motifs et par la recherche de matériels à faible consommation d'énergie tout en offrant aux Vincennois des illuminations de qualité.

_____

Pierre MESLÉ
Groupe « Changer pour Vincennes »

Réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2007

QUESTION ORALE

Monsieur le Maire,

Notre conseil municipal a adopté lors de sa dernière réunion au mois de septembre un vœu demandant au conseil général de reconsidérer sa position et de reprogrammer prochainement la reconstruction du collège Saint-Exupéry.

J'avais à la même époque interrogé la nouvelle Principale du collège pour savoir si la sécurité de son établissement ne risquait pas d'être mise en cause par l'absence de travaux. Elle m'avait alors rassuré, disant que le report de la rénovation ne présentait pas de risques pour la sécurité, mais que par contre certains travaux urgents devraient être accomplis sans attendre, comme par exemple un changement de chaudière, et qu'elle recensait avec le Conseil général ces travaux urgents.

Or ces dernières semaines de nouveaux événements sont intervenus : un plafond s'est écroulé dans une partie, certes désaffectée, d'un bâtiment. Ces dégâts seraient liés au développement d'un champignon qui aurait fragilisé la structure. Des mesures conservatoires ont immédiatement été prises et les étages supérieurs de certains bâtiments sont maintenant interdits.

Monsieur le Maire, ce collège est du ressort du département, mais il est situé dans notre commune, il accueille nos enfants et vous avez la responsabilité de la sécurité dans notre ville.
Comment avez-vous réagi à ces informations ? Comment avez-vous agi ensuite ? Que comptez-vous faire dans l'avenir pour protéger nos enfants et convaincre le département qu'il n'est plus temps d'attendre, mais qu'il faut d'urgence réaliser la rénovation prévue ?
Les parents d'élèves écouteront attentivement votre réponse.

Réponse de Madame SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse et de l'enseignement à la question orale de Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal, groupe de la gauche plurielle « Changer pour Vincennes »

Cher Collègue,

Lors de sa séance du 26 septembre dernier le Conseil municipal, dans un vœu adopté à la majorité - seuls M. Sulter et Mme Kersting, deux membres de votre groupe s'étant abstenus -, demandait au Président du Conseil général de revenir sur sa décision de reporter à 2012 les travaux de réhabilitation du collège Saint-Exupéry. Monsieur le Maire est alors intervenu auprès de M. Favier pour l'informer de la position du Conseil municipal et lui demander de débloquer les fonds nécessaires pour le lancement de ces travaux et de respecter le calendrier établi en septembre 2005. Monsieur Favier, dans une réponse datée du 19 octobre, a toutefois confirmé le report de cette réhabilitation.

Comme vous l'évoquez dans votre question, il y a quelques jours, lors d'un contrôle de sécurité incendie, un faux plafond, situé dans la cage d'escalier du bâtiment de l'aile B, est tombé mettant ainsi à nu la charpente de ce bâtiment ancien et non utilisé par les élèves. Une réunion a alors été organisée entre la direction de l'établissement et les services du Conseil général. Il y a été décidé de mener un certain nombre de contrôles sur le bâtiment A qui présente la même configuration, contrôles qui sont actuellement en cours afin d'assurer la sécurité des élèves.

Dans le même temps, une réorganisation du planning des cours et de la répartition des élèves au sein des salles de classe a été mise en place rapidement. Madame Choquet, principal du collège, nous a par ailleurs fait savoir que les travaux de remise en état ont débuté aujourd'hui et qu'ils se poursuivront pendant les vacances de Noël. Les représentants des 3 associations de parents d'élèves ont été informés des mesures d'organisation prises et des procédures engagées.

L'ensemble des résultats des analyses actuellement en cours seront communiqués aux membres du Conseil d'administration du collège lors d'une réunion qui se tiendra dans la deuxième quinzaine du mois de janvier. Cet incident prouve, s'il en était besoin, l'urgence à engager rapidement les travaux de réhabilitation et nous conforte dans notre opposition au Conseil général quant à sa décision de les reporter.

Soyez assuré que M. le maire sera particulièrement vigilant aux suites données à cette affaire et au respect des engagements pris par M. Favier conformément au calendrier initial de travaux. Notre attachement à permettre à chaque enfant de poursuivre sa scolarité à Vincennes dans les meilleures conditions continue de nourrir nos priorités pour les années à venir.

_____

Pierre MESLÉ
Groupe « Changer pour Vincennes »

Réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2007

QUESTION ORALE

Monsieur le Maire,

J'étais déjà intervenu par une telle question orale, il y a quelques années, sur le problème des services publics à Vincennes. Le Maire était à l'époque Patrick Gérard et les inquiétudes portaient sur l'avenir de la poste annexe de la rue du Commandant Mowat.

Depuis la situation de la poste à Vincennes ne s'est pas améliorée, nous avons perdu l'agence EDF-GDF de l'avenue de Paris et l'on annonce la fermeture prochaine du Centre de Sécurité sociale de la rue de Strasbourg.

Aussi les Vincennois ont-ils été quelque peu surpris quand ils ont lu dans la presse vos réactions à l'annonce de la fermeture du Tribunal d'Instance de Vincennes. Non seulement vous ne protestiez pas, mais vous sembliez vous réjouir de la possible récupération d'un bâtiment public au cœur de Vincennes.

Alors, Monsieur le Maire ma question sera triple :

- Premièrement, sur quels chiffres précis, portant sur les cinq dernières années, a-t-on décidé de choisir de fermer le Tribunal de Vincennes et non un autre ? Nous avons sur ce point entendu et lu des chiffres variables.

- Deuxièmement, si cette fermeture se réalise au 1er janvier 2009, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour aider nos concitoyens, je pense notamment au plus âgés, mais pas uniquement, à effectuer leurs démarches et à se rendre au tribunal de Nogent.

- Troisièmement, pourriez-vous nous préciser, dans l'éventualité de cette fermeture, quelle est votre pensée quant à l'affectation future de ces locaux, puisque vous avez laissé entendre que vous sauriez comment les utiliser ?

Réponse de Monsieur BERNE, Premier adjoint au Maire, répond à la question orale de Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal, groupe de la gauche plurielle « Changer pour Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous attirez l'attention du Conseil sur la réforme de la carte judiciaire, engagée par le Garde de Sceaux, Madame Rachida DATI et vous vous alarmez sur la situation des services publics dans notre commune. Vous reliez notamment la fusion des tribunaux d'instance de Vincennes et de Nogent à la fermeture du centre de sécurité sociale de la rue de Strasbourg.

Beaucoup de propos, et souvent parfaitement fantaisistes, sont tenus sur la situation des services publics à Vincennes. Il me faut donc d'abord rétablir la vérité, en vous précisant notamment qu'il n'y a pas, et qu'il n'y aura pas, de disparition du service public de la sécurité sociale à Vincennes. Monsieur le Maire a rencontré le 21 novembre dernier les responsables départementaux de la Sécurité sociale qui lui ont présenté leur projet de réorganisation. Ce projet consiste à regrouper sur un seul site le traitement administratif des dossiers (vraisemblablement à Fontenay-sous-Bois mais le site n'est pas encore choisi). En tout état de cause, l'accès des Vincennois aux services de la Sécurité sociale est maintenu à Vincennes : il n'y aura pas d'interruption ou de dégradation du service public dans notre commune, c'est un engagement des dirigeants de la Sécurité sociale envers le Maire.

S'agissant du Tribunal d'Instance, beaucoup a été dit et là aussi, les approximations, voire les inexactitudes, sont légion. Il n'appartient pas à ce Conseil de défendre ou de combattre le projet de réforme de la carte judiciaire dont beaucoup – parmi les avocats et les magistrats eux-mêmes – estiment qu'elle était indispensable, au vu du décalage croissant entre les localisations des tribunaux et les besoins effectifs de la population.

S'agissant de la réforme pour notre département, et pour notre Ville en particulier – soyons précis. Il y a aujourd'hui 7 tribunaux d'instance dans le Val-de-Marne et Vincennes est celui qui traite le moins d'affaires : 989 en 2007 (affaires jugées au civil) contre une moyenne de 1 596 dans les autres tribunaux d'instance du département.

C'est en outre le seul qui ne dispose que d'un seul juge - le niveau d'activité de Vincennes ne permettant pas d'affecter deux juges d'instance à plein temps. Or, l'un des objectifs de la réforme de la carte judiciaire est d'éviter l'isolement des juges et de regrouper les juridictions à un seul juge pour créer des juridictions renforcées, disposant d'un greffe étoffé.

Telles sont les raisons qui ont conduit la Chancellerie à regrouper dans un même lieu les tribunaux d'instance de Vincennes et de Nogent – le choix de Nogent étant justifié par le fait qu'il s'agit du tribunal le plus proche, qu'il est matériellement le plus apte à accueillir une activité supplémentaire et qu'enfin son bâtiment est propriété de l'Etat.

Etre élu local ne signifie pas abandonner tout sens de l'intérêt général. A partir du moment où chacun – opposition comprise – s'accorde à dire que la réforme, si longtemps différée, était à la fois inéducable et utile, il appartient à l'élu local de faire acte de cohérence et de transparence. Le Maire de Vincennes, attaché à la réforme de l'Etat - seule manière de parvenir à un assainissement durable de nos finances publiques - ne saurait combattre ici ce qu'il défend ailleurs. Ce faisant, il ne se « réjouit » pas de la fermeture annoncée du tribunal d'instance mais il ne la combat pas. Vous avouerez qu'il observe là un comportement à l'antithèse d'une certaine démagogie.

Le regroupement des tribunaux d'instance et la mutualisation des moyens alloués aux tribunaux pour parvenir à une justice plus rapide – et donc finalement plus proche de nos concitoyens – n'est à nos yeux qu'une première étape. C'est à présent le droit lui-même qu'il faut faire évoluer, dans le sens d'une plus grande proximité. Pour prendre un exemple, on sait qu'une partie non négligeable de l'activité du Tribunal d'instance de Vincennes consistait à enregistrer les PACS : Monsieur le maire s'est personnellement prononcé en faveur de leur enregistrement en mairie.

Enfin, vous nous interrogez sur l'affectation future des locaux de l'actuel tribunal d'instance. Monsieur le Maire n'a pas dit, dans l'interview que vous mentionnez, qu'il savait déjà ce qui y serait fait mais il a simplement affirmé qu'au vu de la localisation très centrale des bâtiments, propriétés de la Ville, les projets ne manqueraient pas. Le Conseil en sera informé – n'en doutez pas.

_____

Vœu des élus verts relatif au soutien de la ville de Vincennes au cinéma "Gorges Méliès"

Monsieur le Maire,

Le cinéma "Georges Méliès" est situé sur le territoire de la ville de Montreuil , mais limitrophe de Vincennes, il est également fréquenté par de nombreux Vincennois en raison de sa proximité, et de sa programmation art et essai de qualité. Le Méliès organise également des rencontres et des conférences autour du cinéma, il est bien connu des cinéphiles de l'est parisien.
Le public du cinéma municipal Méliès s'élargissant, un projet d'extension a été décidé avec un passage de trois à six salles prévu pour 2010, pour permettre notamment une exposition plus longue de chaque film, améliorer l'accessibilité des salles, s'ouvrir aux nouvelles technologies.

Ce projet d'extension, dont la presse s'est largement fait écho, est actuellement contrecarré par deux grands exploitants cinématographiques qui accusent le Méliès de concurrence déloyale.

Plusieurs cinéastes de renom ont apporté leur soutien au projet d'extension du Méliès. La ministre de la culture, Mme Christine Albanel, s'est également prononcée en faveur du Méliès à la fin du mois d'octobre.

La ville de Vincennes, qui a une forte tradition cinématographique -elle accueillera dans un mois la troisième édition des rencontres internationales du film de patrimoine- souhaite manifester son attachement à une politique culturelle qui laisse de la place à la diversité cinématographique.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe des Verts, le Conseil municipal de Vincennes apporte officiellement son soutien au cinéma "Georges Méliès"